

Article 3 :

Sont nommés conseillers pour exercer les fonctions reprises en regard de leurs noms :

- 1) Conseiller juridique : Monsieur Victor Boluta Loelele
- 2) Conseiller chargé de la réforme, études et organisations : Monsieur Alex Yoka
- 3) Conseiller chargé de la décentralisation administrative : Monsieur Henri Kuzwela Musondi
- 4) Conseiller administratif : Monsieur Polydor Latigo Nzoro
- 5) Conseiller chargé des finances et rémunérations des agents de l'Etat : Monsieur Jean - Baptiste Kumasamba Olom
- 6) Conseillère chargée de la maîtrise des effectifs : Madame Julie Adabay Matsosi
- 7) Conseiller socio - politique : Monsieur Etienne Mahungu

Article 4 :

Est nommé chargé des missions du Ministre : Monsieur David Lomboto Bosilaio

Article 5 :

Est nommé secrétaire particulier du Ministre : Monsieur Sonny Yelete

Article 6 :

Sont nommés chargés d'études :

1. Monsieur Jean-Marie Bolenga
2. Monsieur Richard Lami Kabula

Article 7 :

Sont nommé pour exercer au sein du service d'appoint les fonctions reprises en regard de leurs noms :

1. Secrétaire administratif : Monsieur Justin Bwembe Bw'Atchuba
2. Secrétaire administratif adjoint : Monsieur Jean Robert Mauva
3. Secrétaire du Ministre : Mademoiselle Justice Isogo
4. Secrétaire du Directeur de cabinet : Monsieur Pascal Azapana
5. Chef du protocole : Monsieur Keter Bomongo
6. Chef du protocole adjoint : Monsieur Ekombe Ekutshu
7. Attaché de presse : Monsieur Antoine Bobina Kalonda
8. Assistant à l'attaché de presse : Monsieur J. Kabongo
9. Opérateur de saisie : Monsieur Isaac I.amba Isaki
10. Opérateur de saisie : Monsieur Bonnard Minadi Mbala
11. Opératrice de saisie : Madame Odette Lisambo
12. Opérateur de saisie : Monsieur Guy Nzebra Mungazi
13. Opératrice de saisie : Mademoiselle Mamie Manyonga
14. Chargé du courrier : Madame Henriette Ndjadi
15. Chargé du courrier : Monsieur Tshiyombo Mubikay
16. Hôtesse : Madame Fabiola Likoke
17. Hôtesse : Mademoiselle Adèle Baengenga
18. Chauffeur du Ministre : Monsieur Yere Ngasia
19. Chauffeur du cabinet : Monsieur Lifuma Kalonda
20. Chauffeur du cabinet : Monsieur Ndonga ya Ngwala
21. Intendant : Monsieur Jean Baleno
22. Intendant adjoint : Monsieur Charles Bosali
23. Sous - gestionnaire des crédits : Monsieur Kipingani Ngimbi
24. Contrôleur du budget : Monsieur Matthieu Mfuri Mbo

25. Comptable public principal : Monsieur Kioki Mamsenga
26. Huissier : Monsieur Matthieu Kelckele
27. Huissier : Monsieur Kamokamo wa Bolondja

Article 7 :

Sont abrogées toutes les dispositions antérieures contraires au présent Arrêté qui entre en vigueur à la date de sa signature.

Fait à Kinshasa, le 07 décembre 2007.

Laurent Simon Ikenge Lisambola

Ministère de la Fonction Publique

Arrêté ministériel n° CAB.MIN/FP/LSII/0079/2007 du 17 décembre 2007 portant nomination d'un secrétaire opérateur de saisie du Comité technique de la Réforme de l'administration publique

Le Ministre de la Fonction Publique :

Vu la Constitution, spécialement en son article 93 ;

Vu l'Ordonnance n° 80-215 du 28 août 1980 portant création du département de la Fonction publique ;

Vu, telle que modifiée à ce, la loi n° 81-003 du 17 juillet 1981 portant statut du personnel de carrière des services de publics de l'Etat ;

Vu l'Ordonnance n° 07/017 du 03 mai 2007 portant organisation et fonctionnement du Gouvernement, modalités pratiques de collaboration entre le Président de la République et le Gouvernement ainsi qu'entre les membres du Gouvernement ;

Vu l'Ordonnance n° 07/018 du 16 mai 2007 fixant les attributions des Ministères ;

Vu l'Ordonnance n° 07/071 du 25 novembre 2007 portant nomination des Ministres d'Etat, Ministres et Vice-ministres ;

Vu le Décret n° 03/035 du 13 novembre 2003 portant création, organisation et fonctionnement de la Commission interministérielle de pilotage de la réforme de l'administration publique, spécialement en ses articles 6 et 7 ;

Vu le dossier de Monsieur Mapendo Outeleke ;

Vu la nécessité et l'urgence ;

A R R E T E

Article 1 :

Est nommé Secrétaire opérateur de saisie au secrétariat permanent du Comité technique de la réforme de l'administration publique, Monsieur Mapendo Outeleke.

Article 2 :

Sont abrogées toutes les dispositions antérieures contraires au présent Arrêté.

Article 3 :

Le Secrétaire permanent du Comité technique de réforme de l'administration publique est chargé de l'exécution du présent Arrêté qui sort effet à la date de sa signature.

Fait à Kinshasa, le 17 décembre 2007

Laurent Simon Ikenge Lisambola.

Article 5 :

La Circonscription Foncière de Pweto - Mitwaba a son siège à Pweto et ses limites coïncident avec celles des territoires de Pweto et de Mitwaba.

Article 6 :

Sont abrogées toutes les dispositions contraires au présent Arrêté.

Article 7 :

Le Secrétaire Général aux Affaires Foncières est chargé de l'exécution du présent Arrêté qui entre en vigueur à la date de sa signature.

Fait à Kinshasa, le 24 mai 2008

Maire Edouard Kabukaupa Bitangia

Ministère de la Fonction Publique

Arrêté ministériel n° CAB.MIN/FP/ZMD/FMM/0069/2007 du 24 novembre 2007 portant désignation à titre intérimaire à l'emploi de commandement des agents de services publics de l'Etat des différents Ministères.

Le Ministre de la Fonction Publique :

Vu la Constitution, spécialement en ses articles 93 et 202 ;

Vu telle que modifiée et complétée à ce jour la loi n° 81-003 du 17 juillet 1981 portant statut du personnel de carrière des services publics de l'Etat, spécialement en ses articles 18, point 1^{er}, 19 et 20 ;

Vu le Décret - loi n° 017-2002 portant Code de bonne conduite de l'agent public de l'Etat, spécialement en ses articles 1 à 6 ;

Vu l'Ordonnance n° 80-215 du 28 août 1980 portant création du Ministère de la Fonction publique ;

Vu telle que modifiée à ce jour, l'Ordonnance n° 82-027 du 19 mars 1982 fixant l'organisation et le cadre organique des Ministères du Gouvernement ;

Vu l'Ordonnance n° 82-029 du 19 mars 1982 portant règlement d'administration relatif à la carrière du personnel des services publics de l'Etat ;

Vu l'Ordonnance n° 07/001 du 05 février 2007 portant nomination des Ministres d'Etat, Ministres et Vice-ministres ;

Vu l'Ordonnance n° 07/017 du 03 mai 2007 portant organisation et fonctionnement du Gouvernement, modalités pratiques de collaboration entre le Président de la République et le Gouvernement ainsi qu'entre les membres du Gouvernement ;

Vu l'Ordonnance n° 07/018 du 16 mai 2007 fixant les attributions de Ministère ;

Considérant que les intéressés exercent à titre intérimaire les fonctions aux emplois de commandement au sein de leurs Ministères respectifs suivant les commissions d'affectations internes ;

Vu les dossiers administratifs des intéressés ;

Vu la nécessité et l'urgence ;

Sur proposition du Secrétaire général à la Fonction publique chargé de personnel actif ;

A R R E T E

Article 1 :

Sont désignés à titre intérimaire aux emplois de commandement en regard de leurs noms, les agents dont les noms, post - noms et matricules suivent :

I. Secrétariat général à la santé

01. Kuwa N'Landu : Matricule 1-461.691, Grade : Chef de division

II. Secrétaire général à l'agriculture

01. Matumo Wavo-Ndondo : Matricule 408.285, en Chef 2

III. Secrétariat général aux affaires sociales

01. Manopi Mboyo : Matricule 413.940, Chef de bureau

IV. Secrétariat général à l'urbanisme et l'habitat

01. Mongindo Himusundja : Matricule 146.744, Chef de division

V. Secrétariat général aux affaires foncières

01. Kambale Kinda : Matricule 498.313, Chef de bureau

Article 2 :

Les intéressés bénéficieront des avantages prévus à l'article 20 alinéa 3 du statut du personnel de carrière des services publics de l'Etat aux quel ils ont droit.

Article 3 :

Les Secrétaires généraux à la Fonction publique chargé du personnel actif et ceux des services concernés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent Arrêté qui entre en vigueur à la date de sa signature.

Fait à Kinshasa, le 24 novembre 2007.

Zéphyrin Mutu Diambu - di - Lusala Nieva.

Ministère de la Fonction Publique

Arrêté n° 0078/CAB.MIN/FP/LSII/2007 du 07 décembre 2007 portant nomination des membres de cabinet provisoire du Ministre de la Fonction publique

Le Ministre de la Fonction Publique,

Vu la Constitution, spécialement en son article 93 ;

Vu l'Ordonnance n° 80-125 du 28 août 1980 portant création du Ministère de la Fonction publique ;

Vu l'Ordonnance n° 07/071 du 25 novembre 2007 portant nomination des Ministres d'Etat, Ministres et Vice-ministres ;

Vu l'Ordonnance n° 07/017 du 03 mai 2007 portant organisation et fonctionnement du Gouvernement, modalités pratiques de collaboration entre le Président de la République et le Gouvernement ainsi qu'entre les membres du Gouvernement ;

Vu l'Ordonnance n° 07/018 du 16 mai 2007 fixant les attributions des Ministères ;

Vu le Décret n° 07/01 du 26 mai 2007 portant organisation et fonctionnement des cabinets ministériels, spécialement en ses articles 1, 3, 4 et 5 ;

Vu l'urgence et la nécessité ;

A R R E T EArticle 1^{er} :

Est nommé Directeur de cabinet : Florent Mulumba Muabi

Article 2 :

Est nommé Directeur de cabinet adjoint : Pr. Jules Lomaliza Bokota